Spécial Festival Vodoun 2024

Jours:	10
Prix à partir de:	1500 EUR Vol international non inclus
Confort:	★★★★☆
Difficulté:	★★☆☆☆

Culture · Spiritualité · Minorité ethnique · Voyages passions & voyages à theme

Le Bénin, petit pays d'Afrique de l'Ouest, se distingue des autres destinations africaines par sa culture et ses traditions ancestrales. Berceau du **vodoun**, le pays organise les **10 janvier de chaque année** le **Festival Vodoun**. Ce grand rendez-vous à la fois culturel et cultuel est un appel lancé à l'humanité pour la **tolérance religieuse** et la **culture de la paix**.

C'est pour permettre aux voyageurs de vivre dans les moindres détails cet **événement unique** que ce voyage est organisé. Danses traditionnelles, masques sacrés, prières et incantations, libations, que de découvertes inouïes ! Dix voyageurs maximum pour dix jours d'**immersion culturelle au cœur du vodoun.**

Les voyageurs sont accompagnés par Isaac Abissi, professeur de Lettres, promoteur culturel, guide touristique, organisateur de voyages thématiques et responsable technique de l'agence Voyages modestes.

Jour 1. Bienvenue au Bénin (8 janvier)

Cotonou

- Arrivée dans la soirée au Bénin. Notre guide nous accueille à l'aéroport international Cardinal Bernardin Gantin de Cotonou. Transfert vers l'hôtel du port ou l'hôtel du lac.

Hébergement	Hôtel

Jour 2. Cotonou et Ganvié (9 janvier)

Cotonou
25km - 40m
Ganvié
15km - 30m
Abomey-Calavi

- Nous entamons notre première journée d'exploration par une visite au **marché international à ciel ouvert** de **Cotonou** : le **marché Dantokpa**. Ce vaste espace a le don de nous faire tourner la tête avec ses divers et multiples articles : amulettes, tissus, pagnes, objets de culte, etc. Aussi, produits vivriers, artisanaux et industriels s'y côtoient. De nombreux commerçants y viennent des quatre coins de l'Afrique établir leur étal, espérant conclure une affaire en or. Chaque jour, ce grand bazar rassemble des milliers de chalands et de vendeurs.
- Nous nous dirigeons ensuite à 25 km de là vers la cité lacustre de **Ganvié**. Ce village est implanté au milieu du **lac Nokoué** et est habité depuis 1770 par les Toffin, une tribu qui fuyait les **conflits inter-ethnies et les vices de l'esclavagisme**. Le spectacle qui défile sous nos yeux est exceptionnel : son **marché flottant** aux mille couleurs et aux mille senteurs, et ses **maisons de bambous et de pailles sur pilotis**. La balade se fait en pirogue.
- Nous poursuivons enfin vers **Abomey-Calavi** où nous passons la nuit à l'hôtel Assouka au bord du lac Nokoué.

Hébergement	Hôtel

Jour 3. Ouidah (Festival Vodoun, 10 janvier)

Abomey-Calavi
40km - 50m
Ouidah

- Nous faisons ce matin le court transfert vers la ville de **Ouidah**, proche de la côte atlantique, pour assister au **Festival Vodoun**.
- La ville est située à environ 40 km de Cotonou. À l'origine, il s'agissait d'un petit bourg nommé ***Gléhué*** et créé vers le XVIe siècle par un suzerain de Savé. Plus tard, celui-ci fut rebaptisé *Ajuda* en 1721 avec la venue des esclavagistes portugais Huéda et la construction d'un fort ayant servi de point d'exportation d'esclaves vers les Amériques, surtout vers le Brésil.

  Aujourd'hui nous en apprenons plus sur cette ville, sur sa **culture vodoun**, et son peuple adepte de la **scarification du python**.
- Nous empruntons la **Route des esclaves** reliant Ouidah à la mer. Une longue piste qui passe par la Place Chacha (lieu de sélection), l'arbre de l'oubli, le dernier village, le cimetière et ses cases Zomaï, l'arbre de retour et la porte du non-retour.
- Nous enchaînons ensuite avec une visite du **centre historique** et de ses **maisons coloniales** à architecture portugaise, anglaise et française.
- Enfin, il y a le détour incontournable : l'ancien **fort de la traite des nègres** devenu le musée historique de la région. Nous y découvrons plusieurs clichés retraçant cette triste période, ainsi que des images des rituels vaudous et animistes.
- Nuit à Ouidah au bord de l'océan atlantique à l'hôtel Diaspora.

Hébergement	Hôtel

Jour 4. Danses Guélédé à Cové (11 janvier)

Ouidah
110km - 2h
Bohicon
35km - 40m
Cove

- Sur la route qui mène vers Bohicon se trouve **Allada**. Nous marquons un arrêt dans cette ville pour nous recueillir devant le statut du **Général Toussaint Louverture**. Ce fils d'ancien esclave originaire d'Allada est celui qui a permis à Haïti d'arracher son indépendance. Puis route vers **Bohicon**, ville carrefour.
- Arrivés à Bohicon nous allons dans l'un des couvents les plus fermés de la région. **Dah Adohinzin** nous accueille pour nous montrer quelques secrets de la **religion animiste**.
- Dans l'après midi nous irons à **Cové** pour assister à la **danse Guélédé**, véritable célébration identitaire. Cette manifestation culturelle a lieu dans le village de Don situé à 15 km de la ville.
- Retour le soir à Cové pour y passer la nuit à l'hôtel TG.

Hébergement	Hôtel

Jour 5. Campement Wodaabe et Dassa-Zoumé (12 janvier)

Cove
60km - 1h 10m
Dassa-Zoume

- Nous empruntons ensuite la piste à direction de Gbaname. Sur la route nous nous arrêtons dans un **campement Wodaabe**. Ces nomades viennent du Nigéria et se distinguent pour leur festival **Gérewol** et leur **concours de séduction**. Nous prenons la peine d'échanger quelques mots avec les habitants. Ce train de vie empreint de simplicité nous change de la vie moderne occidentale. Nous découvrons leur mode de vie basé sur un code ancestral. Ces gens vivent en outre d'une agriculture vivrière, de la chasse et du **culte des ancêtres**.
- Nous rejoignons ensuite la *Ville des 41 collines*, **Dassa-Zoume**, ceinte par un magnifique berceau rocheux.
- Dans cette ville nous assistons à la **danse Egun-gun**. Une célébration qui marque la réincarnation des morts, qui reviennent sous plusieurs formes parmi les vivants. **Randonnée sur les collines** pour voir le chemin des rituels suivis par les *Omondjagou*, ethnie majoritaire formant l'ancien royaume de Dassa-Zoumé. Sur les collines nous avons l'occasion de voir les **fétiches** et représentations du culte vodoun.
- Nuit à Dassa-Zoumé à l'auberge.

Hébergement	Hôtel

Jour 6. Djougou et Taneka Koko (13 janvier)

Dassa-Zoume
270km - 5h
Djougou

- De Dassa, nous prenons la route de Djougou et passons à **Savalou**. La beauté de cette région est bluffante. On y trouve de **magnifiques anacardiers** et des **teckeraies**. Nous y rencontrerons également le **peuple Mahi**, la tribu qui s'était soulevé pour contrer le royaume dahoméen entre le XVIIe et le XIXe siècle.

  Nous en profitons pour voir le fameux **fétiche de Dankoli**. Il s'agit d'un couple représenté par deux tronçons d'arbre, supposé exorciser les soucis de ceux qui lui vouent un culte.
- Arrivés à **Djougou**, nous partons visiter la région de **Tanéka-Koko**, habitée par des **chasseurs animistes** qui vivent de la culture du mil. Dans le camping des Yaka vit une ethnie animiste isolée du vent de l'islamisation de la région. Ils subissent de **spectaculaires rites d'initiation de circoncision masculine**. Nous parlons avec des **sorciers gardiens de la tradition** pour vivre et s'approcher de leur culture basée sur le **culte des morts**.
- Nuit à Djougou à l'hôtel Donga.

Hébergement	Hôtel

Jour 7. De Djougou à Natitingou (14 janvier)

Djougou
80km - 1h 20m
Natitingou

- Nous mettons aujourd'hui le cap sur **Natitingou**, cité nichée non loin de là au cœur des **montagnes de l'Atakora**, plusieurs visites émaillant notre route.
- Notre trajet comprend notamment un tour dans la **forêt sacrée de Djougou** et de ses bourgs traditionnels.
- Ensuite, nous ferons la visite du **musée d'Arts et des Traditions Populaires d'Atakora**. Celui-ci est abrité par un bâtiment colonial et expose une multitude d'œuvres d'art, des photographies d'éminents personnages, de parures et de meubles.
- Arrivée à Natitingou et installation à l'hotel Bourgogne.

Hébergement	Hôtel

Jour 8. Abomey et le royaume du Dahomey (15 janvier)

Natitingou
420km - 7h
Abomey

- Après notre petit-déjeuner nous prenons la longue route du sud en direction d'**Abomey**.
- Nous partons à la découverte du **royaume d'Abomey**. Ancienne capitale du Dahomey, la ville d'Abomey abrite les palais royaux des anciens rois. Fondée au 16ème siècle, Abomey abrite le musée qui conserve les anciens objets royaux, les parures et trésors de l'ancien royaume. Les lieux furent abandonnés suite à la défaite du **roi Behanzin** face aux colons français. Plus tard, ces castels ont été rénovés par **l'Unesco** et sont devenus des musées historiques.
- Après cette enrichissante escapade, nous nous reposons à notre gîte dans cette étonnante ville.

Hébergement	Hôtel

Jour 9. Au bord de l'océan (16 janvier)

Abomey

- Nous rejoignons aujourd'hui les **rives de l'océan atlantique**.
- C'est à Grand-Popo, ville qui abrite les **plus belles plages du Bénin**, que nous prenons nos quartiers ce jour. Excursion sur l'eau, visite du village vodoun, île aux oiseaux, point de rencontre entre la mer et le fleuve Mono, nous faisons le tour des sites marquants du coin.
- Nous passons la nuit au bord de l'océan, à l'auberge Grand-Popo.

140km - 2h 30m
Grand-Popo

Hébergement | Hôtel

Jour 10. Bon voyage ! (17 janvier)

Grand-Popo
90km - 2h
Cotonou

- Nous prenons la route pour Cotonou, où nous nous rendons au **centre de promotion de l'artisanat**. Un centre magnifique où l'on peut trouver divers objets de souvenir.
- Pour nos dernières heures au Bénin nous faisons un **petit tour dans Cotonou**, visitons une école si c'est jour de classe, procédons à nos **derniers achats**, puis sommes transférés vers l'aéroport pour notre vol retour.

Carte itinéraire

Tarif par personne pour un circuit privatisé

1-10
1500 EUR

A partir de

Inclus

- L'hébergement
- Les services d'un guide coordinateur francophone
- Les transports pendant l'ensemble du séjour (chauffeur et essence inclus)

Non inclus

- L'aérien
- Les frais de visa
- L'assurance
- Les repas et boissons

- Les activités mentionnées
- Les entrées de site
- Les pourboires et dépenses personnelles
- Les extras

Informations supplémentaires

Conditions générales de vente

Modalité d'inscription

Toute demande d'inscription doit être effectuée par e-mail auprès de l'Agence Locale ou directement en ligne depuis l'Espace Client accessible depuis le site internet de l'Agence Locale ou le site de notre regroupement www.nomadays.fr.

Pour se connecter à l'Espace Client, il suffit de saisir l'identifiant et le mot de passe déterminés lors de la première connexion.

L'inscription est considérée comme définitive une fois le formulaire de réservation en ligne complété et à réception du règlement de l'acompte et/ou du solde en fonction de la date d'inscription.

Selon les prestations choisies et les règlements du pays, une photocopie du passeport pourra être demandée par l'Agence Locale. En cas de non envoi de la photocopie du passeport dans les délais indiqués par l'Agence Locale, celle-ci ne pourra pas garantir la bonne exécution des prestations réservées.

Une fois le paiement effectué, un e-mail de confirmation est envoyé au Client. Il comprend la confirmation du règlement ainsi que la facture électronique téléchargeable.

Un accusé de réception est envoyé au Client par voie électronique. Dans l'hypothèse où le Client ne recevrait pas l'accusé de réception, la réservation serait néanmoins définitive à compter de sa réception par l'Agence Locale.

Modalité de paiement

Inscription réalisée plus de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit payer un acompte de 30% du montant total des prestations réservées. Le solde du séjour doit être versé au plus tard à 30 jours avant la date de début dudit séjour.

Inscription réalisée moins de 30 jours avant la date du départ

Le Client doit régler en une seule fois la totalité du montant du voyage.

Moyens de paiements

À la confirmation de votre réservation, votre agent locale vous préparera votre facture électronique, éditée au nom du collectif d'agences locales Nomadays, agence de voyage dûment immatriculée en France. Les paiements se font soit :

- par carte bancaire en ligne et sans frais, depuis les liens de paiements disponibles sur la facture électronique.
- par virement bancaire sur le compte de l'agence de voyage Nomadays, basée en France et dûment immatriculée.

La facture électronique est mise à jour à chaque réception de paiement, et reste consultable à tout moment depuis l'Espace Client. Elle est entre autre téléchargeable et imprimable.

Conditions d'annulation

Conditions et frais d'annulation

Dans le cas où le Client se trouverait dans l'obligation d'annuler le voyage, il devra en informer l'Agence Locale et son assureur par tout moyen écrit permettant d'avoir un accusé réception, dès la survenance du fait générateur de cette annulation. La date d'émission de l'écrit sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais d'annulation. En règle générale, la compagnie d'assurance apprécie, en fonction des documents que le Client lui communique directement, la date du fait générateur à l'origine de la décision d'annuler le voyage pour accepter de rembourser les frais d'annulation.

Barème des frais d'annulation totale :

- plus de 45 jours avant la date de départ : 30% du prix total TTC du voyage
- de 44 à 31 jours avant la date de départ : 40% du prix total TTC du voyage
- de 30 à 14 jours avant la date de départ : 50% du prix total TTC du voyage
- de 13 à 7 jours avant la date de départ : 75% du prix total TTC du voyage
- moins de 7 jours avant la date de départ : 100% du prix total TTC du voyage

Barème des frais d'annulation partielle, sauf cas particuliers :

Si un voyageur inscrit à un voyage privatisé annule sa participation, alors que le voyage est maintenu pour les autres participants :

- pour les prestations personnelles (non partagées) : le barème des frais d'annulation ci-dessus sera appliqué pour le voyageur qui annule.
- pour les prestations partagées : des frais égaux à 100%, quelle que soit la date d'annulation, seront facturés au participant qui annule sur sa quote-part des prestations partagées du voyage.

Lorsque plusieurs clients se sont inscrits sur un même dossier et que l'un d'eux annule son voyage, les frais d'annulation sont prélevés sur les sommes encaissées pour ce dossier, quel que soit l'auteur du versement.

En cas d'annulation, pour quelque raison que ce soit, les frais extérieurs au voyage souscrit chez l'Agence Locale et engagés par le Client tels que, frais de transport jusqu'au lieu de départ du voyage et retour au domicile (billets d'avion, de train ou de bus), frais d'obtention des visas, documents de voyages, frais de vaccination, ne pourront faire l'objet d'un quelconque remboursement.

Cession de contrat

En cas de cession du contrat, le Client est tenu d'en informer l'Agence Locale au plus tard 7 jours avant le départ par e-mail. Cette cession est possible sous réserve de disponibilité du transport aérien et du niveau adéquat du cessionnaire. Elle pourra entraîner des coûts supplémentaires (notamment en cas de modification de billet d'avion et de prestations nominatives), qui seront facturés au cessionnaire désigné. En tout état de cause, le cédant et le cessionnaire sont tenus solidairement du paiement du prix du voyage et des frais complémentaires éventuels.

Assurance

ASSURANCES ANNULATION ET ASSISTANCE

Pour participer à nos voyages, vous devez impérativement être assuré en assistance-rapatriement et frais médicaux à l'étranger.

Votre agence locale vous encourage à prendre connaissance du contrat spécifique élaboré avec notre partenaire **CHAPKA ASSURANCES et AXA ASSISTANCE**.
Pour souscrire à une assurance, connaître les garanties et les tarifs, suivez le lien ci-dessous.

CAP EXPLORER : La solution d'assurance complète conçue pour vivre sereinement votre voyage !

Choisissez la formule qui vous correspond le mieux:

- Explorer'Multirisque
- Explorer'Annulation
- Explorer'Assistance
- Explorer' Complémentaire Carte Bancaire

Spécifiques à nos voyages, nous suggérons fortement d'y souscrire.
Si vous choisissez de souscrire à l'une de ces formules, la convention détaillant l'ensemble des garanties et les modalités de déclaration du sinistre sont disponibles sur le site Internet de l'assureur.

Votre agence locale en aura connaissance, mais seul le participant est responsable du respect des procédures de déclaration de tout sinistre. Le participant doit donc conserver cette convention avec lui pendant toute la durée de son voyage.